



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT (N°1055) DE MISE A
DISPOSITION DES SALLES BERLIOZ,
MESSIAEN ET COUPERIN A L'ASSOCIATION
«LES MUSICIENS DU LOUVRE», A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-25-218
EN DATE DU 02 JUILLET 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la convention n°1055 du 28 mars 2025 portant sur la mise à disposition des salles Berlioz, Messiaen et Couperin à l'association « les Musiciens du Louvre », le 16 mai 2025 ,

VU la demande de l'Association « Les Musiciens du Louvre » représentée par Monsieur Julien CARON, en qualité Délégué général, agissant par délégation de Monsieur Maxime DAENINCK, président, dont le siège est situé 1 rue du Vieux Temple, 38000 Grenoble (adresse postale : BP 3046 – 38816 Grenoble Cedex 1), d'organiser des répétitions supplémentaires le 16 mai 2025 dans la salle Messiaen de 9h00 à 11h00 et dans la salle Couperin de 10h30 à 12h00;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier la convention par un avenant ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Les Musiciens du Louvre » représentée par Monsieur Julien CARON, en qualité Délégué général, agissant par délégation de Monsieur Maxime DAENINCK, président, dont le siège est situé 1 rue du Vieux Temple, 38000 Grenoble (adresse postale : BP 3046 – 38816 Grenoble Cedex 1), l'avenant n°1 de la convention de location des salles pour un montant de 157,82 € T.T.C (cent cinquante-sept euros et quatre-vingt-deux centimes), afin d'organiser des répétitions le 16 mai 2025 dans la salle Berlioz de 10h00 à 15h00 ; dans la salle Messiaen de 9h00 à 12h00 ; dans la salle Couperin de 10h30 à 12h00 et de 15h30 à 22h30.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250702-lmc1H13164H1-AR
Date de réception en Préfecture : 02/07/2025
Date de Publication : 02/07/2025